

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion ordinaire du 21 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 21 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc CHAUTEMPS, Maire.

**PRESENTS** : MM Chautemps Marc, Dupin François, Michelin David, Poinsoot Evelyne, Pisaneschi Florence, Poinson Pascale, De La Cruz John, Choplain Valéry, Prost Valérie

**PROCURATION** : Bernier Marie-Jeanne à De La Cruz John, Bernier Jean-Louis à Chautemps Marc

**ABSENT** : Renaud Hervé

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Poinson Pascale

**Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.**

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

### **SECRETARIAT - CHANGEMENT DES POSTES INFORMATIQUES**

Deux devis ont été sollicités (3 740€ TTC pour C2IP ; 3 840 TTC pour MD Informatique). Un troisième devis sera demandé à Is'Land Informatique.

### **ZA DES CHEVRIERES – PARCELLES ZI 122, 110, 107 – INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Les parcelles ZI 122, 110 et 107 desservent les terrains de la zone artisanale des Chevrières. Il est donc décidé à l'unanimité de les intégrer dans la voirie communale.

### **SICECO – MODIFICATION DU PERIMETRE**

La Communauté de Communes du Pays Chatillonnais a intégré le SICECO. Il faut donc étendre le périmètre de ce dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification du périmètre du SICECO.

### **COVATI – UTILISATION DE LA SUM POUR ACCUEILLIR LA CANTINE DE SPOY**

Pour rappel, la compétence « restauration scolaire » a été transférée à la COVATI.

La cantine de Spoy doit faire l'objet de travaux c'est pourquoi la COVATI sollicite aujourd'hui la Commune pour accueillir dans la salle des fêtes, le temps des travaux, les élèves inscrits à la cantine de Spoy.

Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité

- de prêter à la COVATI, à titre gratuit, la salle des fêtes pour accueillir le service de restauration scolaire ;
- que la COVATI devra assumer les charges (eaux, électricité)

### **ARTS & SCENES – CANDIDATURE**

Le conseil départemental favorise la diffusion de spectacles dans tout le département y compris dans les zones rurales. Suite à un appel à candidatures, des spectacles sont sélectionnés avec l'appui de profession-

nels du spectacle vivant. Le Département propose alors aux communes de se positionner sur cette offre artistique. Une aide départemental permet de couvrir en grande partie les coûts d'accueil des spectacles. Grâce à cette aide départementale, le coût à la charge de la Commune est réduit à 180€, somme à laquelle il convient néanmoins d'ajouter des frais annexes éventuels (SACEM, SACD...)

Le Conseil municipal DECIDE (une abstention, 10 pour) d'accueillir un spectacle de la programmation « Arts & Scènes » (offre 2019-2020) pour un montant total de 600€ TTC.

#### **LOTISSEMENT DES CIGOGNES – DENOMINATION DE LA VOIE**

Le lotissement des Cigognes (rue des Charrières) est un lotissement privé desservi par une voie privée. Le Conseil municipal peut néanmoins émettre un vœux relatif à la dénomination de cette voie.

Le Conseil municipal RECOMMANDE (une abstention, 10 pour) de nommer cette voie « Impasse des Cigognes ».

#### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS – CONVENTION**

Pour l'année 2019, le coût du ramassage des encombrants (une fois dans l'année) s'élève à 0,76€ par habitants.

Le Conseil municipal AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention proposée par l'Association Les trois rivières.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Les nouveaux employés, Ahmed Benkouissem (service technique) et Brunelle Madsima (service administratif) donnent entière satisfaction.
- Les travaux de la rue Jean-Philippe Rameau avancent bien : il reste à faire les branchements, la bande de roulement, et les caniveaux. Pour résoudre les problèmes de stationnement qui se profilent, un projet de circulation à sens unique (avec la rue Montmeroux) est à l'étude.
- Un terrain à l'entrée du village (à côté de l'usine Sobore) devient un dépotoir. Le propriétaire sera contacté pour remédier à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire

CHAUTEMPS Marc



*Le registre des délibérations peut être consulté en mairie.*